



2^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

AGE-002-PV-09-2019

PROCÈS-VERBAL de la 2^e assemblée générale extraordinaire de l'Association des Patients Immunodéficients du Québec, tenue à l'Hôtel Sandman-Longueuil, 999 Rue de Sérigny, Longueuil, le samedi 28 septembre 2019.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Jacques Dagnault, président, souhaite la bienvenue aux 65 membres présents qui représentent le quorum. Il remercie les membres de leur participation et déclare l'assemblée ouverte à 14 h 50. La liste des membres présents est disponible sur demande.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour transmis lors de l'invitation à notre journée annuelle est affiché sur écran et lu par le président.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Modification de l'adresse du siège social
4. Modification du nombre d'administrateurs
5. Clôture de l'assemblée

3. MODIFICATION DE L'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

M. Dagnault informe les membres de la situation actuelle concernant l'adresse du siège social.

ATTENDU QUE :

- Depuis octobre 2015, APIQ loue un bureau à la Clinique Spécialisée en Allergie de la Capitale qu'il partage avec une autre association, le locateur et la division de l'Angio-Oedème Héritaire (AOH);
- L'adresse de notre siège social est actuellement l'adresse civique de la Clinique Spécialisée en Allergie de la Capitale soit le 880-2600 Boul Laurier Québec G1V 4W2;
- Suite à la dissociation de la division de l'Angio-Oedème Héritaire (AOH) avec notre association, les coûts de ce loyer sont assumés totalement par la division PID;
- L'analyse de l'utilisation de ce local par la division PID ne justifie pas le coût de la location annuelle s'élevant à 4140\$;
- Les activités de l'association sont dirigées à 95% par notre coordonnatrice et exécutées par les employés travaillant de leurs domiciles;
- Le 8 mai 2019, le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la résolution visant à modifier l'adresse du siège social pour celle de notre coordonnatrice;
- Les statuts et règlements de l'Association prévoient que le siège social peut être modifié conformément à la loi, par résolution du conseil d'administration et par ratification des 2/3 des membres présents en assemblée extraordinaire convoquée à cette fin.

Le président demande à l'assemblée la ratification de la résolution du C.A.

RÉSOLUTION #AGE-002-09-2019-02 : Adresse du siège social

Sur proposition de Mme Natacha Lord, dûment appuyée par Mme Nathalie Garstang, il est résolu à l'unanimité que l'adresse du siège social de l'Association des Patients Immunodéficients du Québec soit : L'adresse personnelle du coordonnateur(e) provincial(e) de l'APIQ soit le 80 rue des Prunelliers, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC J2W 2X1 .

4. MODIFICATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

M. Dagnault explique aux membres les raisons qui motivent la demande de diminution du nombre d'administrateurs.

ATTENDU QUE :

- Le conseil d'administration d'un OBNL doit périodiquement réexaminer sa structure afin de s'assurer qu'elle favorise le processus décisionnel;
- La division de l'Angio-Oedème Hériditaire s'est dissociée de notre association le 20 février 2019;
- Le 8 mai 2019, le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la résolution visant à diminuer le nombre d'administrateurs à 9 membres;
- Les statuts et règlements de l'Association prévoient que le nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration de l'Association peut être modifié conformément à la loi, par résolution du conseil d'administration et par ratification des 2/3 des membres présents en assemblée extraordinaire convoquée à cette fin.

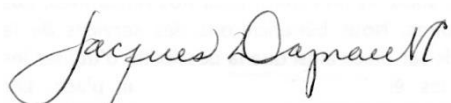
Le président demande à l'assemblée la ratification de la résolution du C.A.

RÉSOLUTION # AGE-002-09-2019-03: Modification du nombre d'administrateurs

Sur proposition de Mme Karine Lafrenière, dûment appuyée par Mme Isabelle Bertrand, il est résolu à l'unanimité de modifier le nombre d'administrateurs à 9 membres.

5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée se termine à 14 h 55.



Président de l'assemblée le 2019-09-30



Secrétaire de l'assemblée le 2016-09-30